ÉTATS FINANCIERS



Fondation Centraide du Grand Montréal

31 mars 2021



TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	7
État de la situation financière	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10

ondation Centraide du Grand Montréal

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Fondation Centraide du Grand Montréal

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Centraide du Grand Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Centraide du Grand Montréal au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation Centraide du Grand Montréal conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondation Centraide du Grand Montréal

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation Centraide du Grand Montréal à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de son exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation Centraide du Grand Montréal ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation Centraide du Grand Montréal.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE) — 31 MARS 2021

Fondation Centraide du Grand Montréal

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation Centraide du Grand Montréal.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation Centraide du Grand Montréal à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation Centraide du Grand Montréal à cesser son exploitation.

ÉTATS FINANCIERS (SUITE) — 31 MARS 2021

Fondation Centraide du Grand Montréal

 Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Le 9 juin 2021

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES **SOLDES DE FONDS** — 31 MARS 2021

Fondation Centraide du Grand Montréal

		Fonds	d'opérations	Fonds de dotation		То	
1	Notes	2021	2020	2021	2020	2021	2020
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Fonds communs de placement							
Revenus de placement réalisés		3 581 497	1 644 948	_	_	3 581 497	1 644 948
Variation de la juste valeur non réalisée des placements		6 110 754	(3 146 510)	_	_	6 110 754	(3 146 510
Dons planifiés		1 447 705	322 869	17 174	17 174	1 464 879	340 043
Gain à la cession d'actifs		5 256 841	_	_	_	5 256 841	_
Autres revenus		3 671	_	_	_	3 671	_
		16 400 468	(1 178 693)	17 174	17 174	16 417 642	(1 161 519
CHARGES							
Honoraires de gestion et de garde de valeurs		394 630	364 086	_	_	394 630	364 086
Frais d'opérations des dons planifiés		409 113	174 599	17 174	17 174	426 287	191 773
Frais relatifs à la cession d'actifs		183 942	644 717	_	_	183 942	644 717
Autres		95 395	60 321	_	_	95 395	60 321
		1 083 080	1 243 723	17 174	17 174	1 100 254	1 260 897
Evandant (inquifficence) des produits que les aborres avent la							
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le don à Centraide du Grand Montréal		15 317 388	(2 422 416)	_	_	15 317 388	(2 422 416
Don à Centraide du Grand Montréal	5	1 549 160	1 477 000	_	_	1 549 160	1 477 000
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		13 768 228	(3 899 416)	_	_	13 768 228	(3 899 416
Soldes de fonds au début		1 082 380	2 158 155	36 972 965	39 796 606	38 055 345	41 954 761
Virement des dons planifiés		(1 447 705)	(322 869)	1 447 705	322 869	_	_
Virement de la variation de la juste valeur non réalisée des placements		(6 110 754)	3 146 510	6 110 754	(3 146 510)	_	_
SOLDES DE FONDS À LA FIN	4	7 292 149	1 082 380	44 531 424	36 972 965	51 823 573	38 055 345

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE — au 31 MARS 2021

Fondation Centraide du Grand Montréal

	Notes			2021	2020
		Fonds d'opérations	Fonds de dotation	Total	Total
		\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Encaisse		255 994	_	255 994	142 751
Créances interfonds		6 284 752*	_	_	_
Débiteurs		779 825	_	779 825	5 374
Placements	3	_	50 479 706	50 479 706	41 180 813
Participation au capital d'une fiducie		_	336 470	336 470	_
Autres éléments d'actif		_	_	_	343 159
		7 320 571	50 816 176	51 851 995	41 672 097
PASSIF					
Créditeurs et charges à payer	5	28 422	_	28 422	3 616 752
<u>Créances interfonds</u>			6 284 752*		<u> </u>
		28 422	6 284 752	28 422	3 616 752
Engagement	7				
SOLDES DE FONDS					
Affectations d'origine externe – Dotations		_	3 125 663	3 125 663	3 125 663
Plus-value (moins-value) non réalisée des placements		_	5 585 091	5 585 091	(525 663)
Affectations d'origine interne		_	35 820 670	35 820 670	34 372 965
Non grevés d'affectations		7 292 149	_	7 292 149	1 082 380
		7 292 149	44 531 424	51 823 573	38 055 345
		7 320 571	50 816 176	51 851 995	41 672 097

^{*} Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent. Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

Claude Séguin, président

Nathalie Bernier, trésorière

ÉTAT DES FLUX DE **TRÉSORERIE**—31 MARS 2021

Fondation Centraide du Grand Montréal

	2021	2020
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	13 768 228	(3 899 416)
Ajustements pour:		
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(6 110 754)	3 146 510
Gain à la cession d'actifs	(5 256 841)	_
Don d'une participation au capital d'une fiducie	(336 470)	_
	2 064 163	(752 906)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(774 451)	148 696
Créditeurs et charges à payer	(3 588 330)	1 952 661
	(2 298 618)	1 348 451
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(3 188 139)	(1 290 337)
Produit à la cession d'actifs	5 600 000	_
	2 411 861	(1 290 337)
Augmentation nette de l'encaisse	113 243	58 114
Encaisse au début	142 751	84 637
ENCAISSE À LA FIN	255 994	142 751

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES — 31 MARS 2021

Fondation Centraide du Grand Montréal

01 Statuts et nature des activités

La Fondation Centraide du Grand Montréal (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour objet de recueillir des dons, des legs ou d'autres contributions, d'administrer ses éléments d'actif et de verser à Centraide du Grand Montréal tous les produits nets d'activités engendrés par le capital ainsi constitué, sans toutefois l'entamer. La Fondation est reconnue comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 1^{er} avril 2002, The Red Feather Foundation a fusionné avec la Fondation. La convention de fusion stipule, entre autres, que la Fondation doit s'assurer de la perpétuité du nom de The Red Feather Foundation en créant le Fonds Red Feather, et que ce fonds doit être constitué du capital initial transféré et des autres legs testamentaires à venir dont The Red Feather Foundation est le bénéficiaire.

02 Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes:

COMPTABILITÉ PAR FONDS

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

FONDS D'OPÉRATIONS

Selon l'entente conclue entre la Fondation et Centraide du Grand Montréal datée du 26 mai 1980, le Fonds d'opérations regroupe les activités courantes de la Fondation. Le solde du Fonds d'opérations est constitué des résultats générés par les actifs que la Fondation possède et doit servir à en faire bénéficier Centraide du Grand Montréal.

Fondation Centraide du Grand Montréal

02. Méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

FONDS DE DOTATION

Le Fonds de dotation a été constitué afin d'accumuler des fonds pour assurer une contribution à Centraide du Grand Montréal. Les dotations, qui représentent des dons reçus par des tiers, ne peuvent pas être dépensées; seul l'usufruit peut l'être. Les affectations d'origine interne représentent des transferts de dons et legs provenant du Fonds d'opérations. Ces montants ne peuvent être utilisés sans l'autorisation du conseil d'administration.

Le Fonds de dotation inclut également la plus-value (moins-value) non réalisée des placements afférents aux dotations jusqu'au moment où elle sera réalisée.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les apports sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les promesses d'apports sont comptabilisées à leur encaissement.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les produits.

Fondation Centraide du Grand Montréal

02. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds à titre de produits ou de charges d'administration.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Fondation comptabilise à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de ces états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Fondation Centraide du Grand Montréal

03 Placements

La Fondation, conjointement avec d'autres fondations publiques et privées du Grand Montréal, a participé, en 1999, à la création de La Fondation du Grand Montréal. Les buts de La Fondation du Grand Montréal sont de collecter et de distribuer des fonds par voie de dons, principalement par voie de legs ou de fonds de dotation du public, afin de promouvoir le domaine social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, La Fondation du Grand Montréal gère des fonds qui lui sont confiés aux fins de gestion. Au 31 mars 2021, la totalité des placements de la Fondation sont gérés par La Fondation du Grand Montréal.

La Fondation détient 42 056,5507 parts (39 394,4848 parts en 2020) du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal.

Q4 Solde du Fonds de dotation

Le solde du Fonds de dotation se répartit comme suit:

	2021	2020
	\$	\$
Fonds Fondation Centraide	40 595 186	33 797 151
Fonds Red Feather	3 559 954	2 852 172
Fonds Jean Gaulin	376 284	323 642
	44 531 424	36 972 965

Fondation Centraide du Grand Montréal

05

Opérations entre parties liées

Centraide du Grand Montréal, un organisme lié, est un organisme de bienfaisance enregistré constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et a pour objet de recueillir des dons du public afin de promouvoir, dans le domaine social, le partage et l'engagement bénévole et communautaire. Centraide du Grand Montréal est lié à la Fondation puisque c'est Centraide du Grand Montréal qui recommande les membres du conseil d'administration de la Fondation.

Au cours de l'exercice, les opérations effectuées par la Fondation avec Centraide du Grand Montréal sont les suivantes:

	2021	2020
	\$	\$
CHARGES		
Honoraires d'administration	50 000	18 000
Dons – Fonds des immobilisations	525 349	1 077 000
Dons – Fonds de développement	1 023 811	400 000

Les débiteurs incluent un montant à recevoir de 765 462\$ (valeur nulle en 2020) de Centraide du Grand Montréal.

Les créditeurs et charges à payer incluent un montant à payer à Centraide du Grand Montréal de valeur nulle (3 594 679 \$ en 2020).

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Fondation Centraide du Grand Montréal

06

Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est soumise aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers:

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

A) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la Fondation détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes qui détiennent des obligations et des débentures portant intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura ultimement une incidence sur la juste valeur des parts détenues par la Fondation.

B) RISQUE DE CHANGE

Une tranche des placements de la Fondation et des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la Fondation détient des parts est investie dans des actions et des participations de fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises, ce qui aura ultimement un effet sur la juste valeur des parts détenues par la Fondation. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la Fondation détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes détenant des obligations et des débentures. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ou de débentures ne s'acquitte pas de ses obligations envers un fonds de revenus fixes, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de la Fondation.

Fondation Centraide du Grand Montréal

07

Engagements

Le 2 mars 2021, la Fondation, en sa qualité de commanditaire avec 6 autres partenaires commanditaires, ainsi qu'un commandité, a conclu une convention de société en commandite (SEC). À terme, la Fondation s'est engagée à y investir 1 250 000 \$. L'engagement total de tous les commanditaires est de 16 950 000 \$. La SEC a pour mission de répondre aux difficultés croissantes des organismes communautaires à avoir accès à des locaux abordables dans le Grand Montréal en finançant l'acquisition, la rénovation ou la construction d'immeubles ou d'espaces commerciaux permettant aux organismes communautaires d'accéder à la propriété de leurs locaux.















CENTRAIDE VISE À DONNER À CHACUN ET À CHACUNE LES MOYENS D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES TOUT EN BÂTISSANT DES COMMUNAUTÉS INCLUSIVES. AGISSEZ ICI, AVEC CŒUR.

> Centraide du Grand Montréal 493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6